



LA GRANDE RANDONNÉE VERS PARIS

La manifestation est ouverte à tous, licenciés ou non. Cependant, **les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.**

Sur certaines étapes vous aurez la possibilité de vous inscrire à une autre pratique que la Randonnée Classique : **Rando Santé®**, **Marche Nordique**, **Marche d'endurance**, **Audax...** à vous de choisir celles qui vous font plaisir pour composer un programme à la carte !

Les randonnées sont encadrées par les animateurs de l'un des 84 clubs que compte le comité FF Randonnée 77. Retrouvez la trace des itinéraires sur l'application MaRando®.

TRANSPORT | Lorsque la ville n'est pas pourvue de transport en commun (gare), un retour en voiture est prévu par les membres de l'association organisatrice de l'étape afin **d'acheminer les conducteurs des voitures au point de départ.** Un émargement de participation auprès de l'association organisatrice est nécessaire le matin du jour de l'étape.

GARE  | Voici la **liste des villes pourvues d'une gare** : La Ferté-sous-Jouarre (Ligne P), Meaux (Ligne P), Vaires-Torcy (Ligne P), Montereau-Fault-Yonne (Ligne R), Moret-Veneux-les-Sablons (Ligne R), Fontainebleau-Avon (Ligne R), Melun (Ligne D et R) et Ponthierry-Pringy (Ligne D).

REPAS | Sur les longues distances un pique-nique est à prévoir. S'hydrater et s'alimenter est nécessaire. Les repas, les ravitaillements et les boissons en cours de randonnée ne sont pas pris en charge par l'organisation. Aucune vente n'est prévue sur le parcours.

ÉQUIPEMENT | **Chaque randonneur est responsable de son équipement** (chaussures, effets, vêtements de pluie, protection solaire, trousse de secours et médicaments personnels, papiers personnels).

ASSURANCE | Conformément à la réglementation en vigueur, **l'organisation a souscrit une assurance** couvrant les conséquences de leur **responsabilité civile**, celle de leurs préposés et celles des pratiquants. La responsabilité de **l'organisation ne saurait être engagée en dehors du parcours défini et des lieux de rassemblement.**

ORGANISATION | Un **animateur de randonnée pédestre** sera désigné pour encadrer l'étape, **ses décisions devront être respectées par tous.** Il organisera le dernier départ accompagné d'un animateur chargé sur le parcours d'assister les randonneurs en difficulté.

ENGAGEMENT | Sur les parcours **tous les randonneurs sont tenus de respecter textes et lois en vigueur en particulier le code de la route et observeront la plus grande prudence lors des traversées de route.** Chacun observera un **comportement citoyen** : respect de l'environnement, des propriétés privées, de la tranquillité des villages traversés. Chaque étape est organisée sous la responsabilité du Codérando77.

DIVERS | **L'organisation se réserve le droit d'annuler la randonnée en fonction des conditions météorologiques.**

Les animaux, sauf chiens guides d'aveugle, ne sont pas admis sur la manifestation.

IMAGE | Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation ainsi que leur ayant droit (partenaires, médias...) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître « prise à l'occasion de « La Grande Randonnée vers Paris » sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.